



Fait par :		NOM DU DEMANDEUR		Demande faite le :
Nature de la manifestation			Nbre de personnes attendues	
Date		Lieu		
Personne à contacter		Téléphone		Courriel
Adresse				

Demande à adresser au minimum :

- 1 mois avant la manifestation pour le petit matériel ⁽¹⁾
 - 3 mois avant la manifestation pour le matériel livré et installé ⁽²⁾
- Le demandeur sera prévenu par mail de la disponibilité du matériel

DESIGNATION	Quantité souhaitée (à remplir par le demandeur)	Quantité accordée (réservé aux services)	Prix unitaire	Montant facturé
MATERIEL ⁽¹⁾	A récupérer par le demandeur			
<i>Chaise - tarif journalier</i>			0,95 €	
<i>Table de 3 m avec tréteau - tarif journalier</i>			2,00 €	
<i>Table de 2 m avec tréteau - tarif journalier</i>			2,00 €	
<i>Grille exposition - tarif journalier</i>			2,70 €	
<i>Barrière métallique 2 m- tarif journalier</i>			2,75 €	
<i>Pro tente (3 m x 3 m) - tarif journalier</i>			16,65 €	
<i>Samia - tarif journalier</i>			11,40 €	

MATERIEL LIVRE ET MONTE ⁽²⁾ (uniquement sur Fontenay)	Pour la livraison , merci de prendre contact avec le Centre Technique Municipal au 02 51 53 41 61 (plan à fournir pour l'implantation des structures)			
<i>Buvette 12m x 6m - forfait 1 semaine</i>			985,15 €	
<i>Podium 7,8m x 10,8 m - forfait 1 semaine</i>			1 395,10 €	
<i>Chalet en bois chargé - forfait 1 semaine</i>			116,50 €	
<i>Chalet en bois chargé – tarif journalier au-delà d'1 semaine</i>			23,15 €	

DIVERS (cocher si besoin)	
Mesures relatives : circulation / stationnement	Courrier demande à adresser à Monsieur le Maire
Demande affichage et fléchage	Courrier demande à adresser à Monsieur le Maire
Sonorisation voie publique	Courrier demande à adresser à Monsieur le Maire
Ouverture de débit de boissons	Demandes à adresser à la Police Municipale

AUTRES (à préciser)	
COÛT TOTAL FACTURE DEMANDEUR	

- Prescriptions permanentes :**
- Pour des raisons de sécurité, le montage de structures bâchées ne sera réalisé en cas de météo défavorable (vent fort, etc..)
 - Aucun ajout à la liste de matériel ci-dessus ne sera pris en compte
 - La Ville se réserve la priorité sur les réservations du matériel en cas de manifestations imprévues

**Pour le paiement, un titre de recettes de €
vous sera adressé par le Trésor Public – 4 Place Marcel Henri.**

Transmis au demandeur, après accord, le	
Acceptation par le demandeur (date et signature)	

Tarif en application de la décision du Maire : D2019-349 du 23 décembre 2019